

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

---

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la Mairesse, tenue le 8 août 2020, par voie de vidéo conférence, suite à l'Arrêté numéro 2020-009 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère : Madame Barbara McDonald  
Messieurs les conseillers : Monsieur Philippe Couture  
Monsieur Peter Richardson  
Monsieur Éric Lessard  
Monsieur Christian de Varennes

Était absent : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

La secrétaire-trésorière adjointe, Josée Roy, est présente.

Le quorum étant constaté, ouverture de la séance à 11 h 10.

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**
3. **Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et la séance tenue le 18 juillet 2020;**
4. **Ratification des paiements exécutés par chèque;**
5. **Rapports de la Mairesse :**
  - 5.1 **Lac-Tremblant-Nord;**
  - 5.2 **Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;**
  - 5.3 **Mont-Tremblant;**
  - 5.4 **Rapport des comités Agglo;**
6. **Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;**
7. **Règlements :**
  - 7.1 **Adoption du règlement 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition**

- excède 500 000\$;
8. Résolutions :
    - 8.1 Autorisation de signature d'une entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 353-2020 de la MRC des Laurentides relatif à la disposition des matières résiduelles;
    - 8.2 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale relative à la délégation de compétence en matière de centrale d'appels 9-1-1;
  9. Rapport des comités :
    - 9.1 Comité des finances et administration :
    - 9.2 Comité consultatif en urbanisme :
      - 9.2.1 C.C.U. 2020-07-41 Demande DPCOL200020, construction neuve, modifications proposés et informations supplémentaires, matricule 1427-69-1052-0-008-0001, lot 6 219 792 du cadastre du Québec;
      - 9.2.2 C.C.U. 2020-07-42 - Demande DPADL200032, construction neuve, matricule 1425-89-9275, lot 5 011 174, cadastre du Québec;
  10. Acceptation de correspondance :
  11. Affaires nouvelles :
  12. Période d'intervention des membres du conseil :
  13. Deuxième période de questions :
  14. Clôture et levée de la séance.

\*\*\*\*\*

1. Résolution 2020-08-106 - Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture**

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
3. Résolution 2020-08-107 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juillet, 2020;

**PRENANT ACTE QU'une** copie du procès-verbal a été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian de Varennes**

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 18 juillet 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**4. Résolution 2020-08-108 - Ratification du journal de décaissement**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Lessard**

**ET RÉSOLU :**

**DE RATIFIER** le journal de décaissements pour la période du 1er au 31 juillet 2020 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 91 334,44 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Rapports de la Mairesse :**

**5.1 Lac-Tremblant-Nord;**

**5.2 Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;**

**5.3 Ville de Mont-Tremblant; et**

**5.4 Rapport des comités Agglo.**

**6. Résolution 2020-08-109 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT** l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson**

**ET RÉSOLU :**

**DE MANDATER** la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 10 août 2020 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **7. Règlements :**

### **7.1 Résolution 2020-08-110- Adoption du Règlement 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Barbara McDonald lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 18 juillet, 2020;

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de règlement a été déposé lors de cette même séance le 18 juillet 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Lessard**

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le Règlement 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **8. Administration**

### **8.1 Résolution 2020-08-111 - Autorisation de signature d'une entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 353-2020 de la MRC des Laurentides relatif à la disposition des matières résiduelles**

**CONSIDÉRANT** QU'aux termes de son *Règlement 205-2005*, la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence relativement à certaines parties du domaine de la gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** QU'aux termes de son *Règlement 2019-2007*, la MRC des Laurentides déclarait sa compétence à l'égard de toutes les villes et municipalités locales de son territoire pour l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis, l'ensemble des villes et municipalités locales faisant partie du territoire de la MRC des Laurentides ont part de leur intention d'assumer par elles-mêmes les opérations de cueillette et de transport des matières résiduelles sur leur territoire respectif;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a modifié sa déclaration de compétence afin de limiter sa portée et d'exclure ainsi la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'ensemble des villes et municipalités dont le territoire est compris dans le sien, par

l'adoption du *Règlement 333-2018*, conservant toutefois sa compétence en matière de disposition des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté, lors de sa séance tenue en date du 19 mars 2020, le *Règlement 353-2020 relatif à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides* et que celui-ci est entré en vigueur conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT** QU'il est important de signer des ententes intermunicipales avec les villes et municipalités du territoire afin de faire appliquer les dispositions d'ordre administratif et opérationnel du règlement précité par un employé désigné à cette fin;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Mairesse et directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac Tremblant Nord l'entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 353-2020 de la MRC des Laurentides relatif à la disposition des matières résiduelles.

## **8.2 Résolution 2020-08-112 - Autorisation de signature d'une entente intermunicipale relative à la délégation de compétence en matière de centrale d'appels 9-1-1**

**CONSIDÉRANT** QUE l'article 569 du *Code municipal du Québec* prévoit que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

**CONSIDÉRANT** QUE l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit des mesures similaires;

**CONSIDÉRANT** QU'aux termes d'une résolution, la **Municipalité** a délégué à la MRC des Laurentides sa compétence quant à la conclusion d'une entente avec un fournisseur qualifié, relativement à la fourniture de services de réception et de répartition des appels d'urgence 9-1-1;

**CONSIDÉRANT** QU'il y a lieu de signer une entente intermunicipale avec la MRC des Laurentides afin de confirmer la délégation de compétence et définir les rôles et responsabilités de chacun;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson**

**ET RÉSOLU QUE :**

**QUE** la Mairesse et la Directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville/Municipalité l'entente intermunicipale à intervenir avec la MRC des Laurentides relative à la délégation de compétence en matière de centrale d'appels 9-1-1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9. Rapport des comités**

**9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2020;**

**9.2 Comité consultatif en urbanisme :**

**9.2.1 Résolution 2020-08-113 - Demande DPCOL200020, construction neuve, modifications proposés et informations supplémentaires, matricule 1427-69-1052-0-008-0001, lot 6 219 792 du cadastre du Québec;**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de construction neuve et les documents produits;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement numéro 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald**

**ET RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le plan d'implantation 30863, min. 3558 préparé par Gabriel Lapointe, A-G.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9.2.2 Résolution 2020-08-114 - Demande DPADL200032, construction neuve, matricule 1425-89-9275, lot 5 011 174 du cadastre du Québec;**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de construction neuve et les documents produits;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement numéro 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** la présentation du projet au membre du CCU par le propriétaire;

CONSIDÉRANT que selon le guide architectural, les enduits et stucco sont à éviter puisqu'il s'harmonisent mal avec l'environnement naturel de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT que selon le guide architectural, il faut s'en tenir à un maximum de deux matériaux de revêtement différents pour un même bâtiment;

CONSIDÉRANT que selon le guide architectural, il est conseillé d'éviter d'utiliser le blanc ou une teinte se rapprochant du blanc;

CONSIDÉRANT le manque d'information sur les plan soumis concernant la délimitation exacte de la zone de déboisement projetée mais l'assurance du propriétaire qu'elle sera inférieure à 5% de la superficie totale de la propriété;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

D'APPROUVER le plan d'implantation soumis et les plans de construction 59 063 feuillets 1 à 7 préparé par Les Dessins Drummond inc., aux conditions suivantes :

- Que les panneaux de fibrociment proposés soient remplacés par le même déclin de bois que le reste du revêtement extérieur.
- Que le pourcentage d'espace naturel de la propriété soit délimité et calculé sur le plan de localisation accompagnant de certificat de localisation lors de la vérification des marges une fois la fondation coulée.
- Les membres du CCU suggère de porter une attention particulière à la gestion des eaux de précipitations et à l'aménagement du terrain au pourtour de la résidence en raison des soffites (saillis) de petite dimension.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Acceptation de correspondance :**

**11. Affaires nouvelles :**

**12. Période d'intervention des membres du conseil :**

**13. Période de questions -**

**14. Résolution 2020-08-115 - Clôture et levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Christian de Varennes

**ET RÉSOLU**

**QUE** la séance soit levée à 11 h 39.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

Madame Kimberly Meyer  
*Mairesse*

---

Madame Josée Roy  
*Secrétaire-trésorière adjointe*